Ecole maternelle intercommunale Motz - Ruffieux - Serrières-en-Chautagne Regroupement pédagogique intercommunal Motz - Serrières-en-Chautagne PROCES VERBAL du Conseil d'école du 10 novembre 2020

Personnes présentes :

Madame PERRIN Sandrine, adjointe au maire de Serrières-en-Chautagne et représentante du SIVC Madame BURDET Patricia, conseillère municipale à la mairie de Ruffieux

Marie-Thérése DEJEY, adjointe au maire de Motz

Mmes BURDET Sandrine, QUINSON Stéphanie, GAY-PERRET Nathalie, VISCHIONI Emilie, INSOGNA Ticianne et M. GUILLORY Nicolas, représentants des parents d'élèves

Mmes Lydie GIL et Charline COLLADANT, directrices, M Frédéric CATHELIN chargé d'école ; Pamela CUETOS, Guillaume BORTOT, Marjorie CURTELIN, Céline VILLEGAS, enseignants.

Personnes excusées :

Monsieur Laurent RONCHAIL, Inspecteur de l'Education Nationale

Mademoiselle PERROUD, déléguée départementale de l'Education nationale

Mesdames RETHORE Emilie, GIRARDY Angélique, représentantes de parents d'élèves.

PARTIE COMMUNE

> EFFECTIFS ET REPARTITIONS :

→ Ecole maternelle :

Mme Céline Nondier, une nouvelle collègue a été accueillie à l'école afin d'occuper le poste d'ATSEM.

PS/MS	PS/MS	GS	TOTAL
Charline COLLADANT	Céline VILLEGAS	Marjorie CURTELIN	
28 élèves (14 PS - 14MS)	28 élèves (15 PS - 13 MS)	26 élèves	82

Depuis la rentrée, il y a eu une radiation compensée par une inscription en grande section.

→ Regroupement pédagogique Motz-Serrières :

СР	CE1/CE2	CE2/ CM1	CM2	TOTAL
Lydie GIL	Pamela CUETOS	Guillaume BORTOT	Frédéric CATHELIN (Classe de Mme Chevron Mélanie)	Regroupement pédagogique
19 élèves	24 élèves 14 CE1 + 10 CE2	23 élèves 7 CE2 + 16 CM1	22 élèves	88 élèves

Il y a eu une arrivée d'un élève de CE2 et un départ en CM1 avant les vacances de la Toussaint.

EVALUATIONS CP, CE1:

Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales en français et en mathématiques entre le 14 et le 25 septembre. Une restitution individuelle des résultats a été faite aux familles.

En février les élèves de CP repasseront des évaluations dites « point d'étape ».

Le Ministre de l'Education Nationale a précisé qu'au niveau national on observe une légère baisse de niveau en français comme en mathématiques pour les CP, ce qui peut s'expliquer par le dernier trimestre de GS, réalisé en grande partie à distance. En classe de CE1, la baisse des résultats est plus sensible en Français notamment.

> REGLEMENT INTERIEUR :

Règlement intérieur de l'école maternelle :

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est devenue obligatoire à partir de 3 ans. De ce fait, une modification au règlement intérieur de l'école doit être votée.

Ainsi, le paragraphe suivant : « Tout enfant âgé de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours est accueilli si sa famille en fait la demande. Dans le cas où un enfant n'est pas propre, un aménagement de scolarité sera proposé aux parents par l'équipe éducative, en collaboration avec le médecin scolaire. Tout enfant fréquentant une collectivité doit avoir souscrit aux obligations vaccinales conformément à la loi. »

est remplacé par : « L'instruction est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans. L'inscription à l'école a lieu au mois de septembre, l'année des 3 ans de l'enfant. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent. Un aménagement de scolarité temporaire sera alors proposé aux parents par l'équipe éducative. Tout enfant fréquentant une collectivité doit avoir souscrit aux obligations vaccinales conformément à la loi. ».

Les membres de droit du conseil de l'école maternelle votent le règlement intérieur de l'école.

Cette modification a été approuvée avec 9 votes pour et aucun vote contre.

> TRAVAUX:

→ Ecole maternelle :

Les enseignantes de l'école maternelle tiennent à remercier les mairies et le SIVS pour les travaux d'entretien et de remise en état entrepris cet été dans l'école.

Des demandes d'aménagement de la cour (tracés au sol, notamment pour permettre les activités d'APER [attestation de première éducation à la route], réaménagement du bac à sable) et du couloir principal ont été proposées. Elles sont en cours de réflexion et auraient lieu durant l'été 2021.

→ Ecole élémentaire de Serrières :

Nous remercions la mairie de Serrières pour la remise en état du panneau d'affichage.

Dans le cadre du PPMS et conjointement avec la maternelle, nous souhaiterions le déplacement de 2 portails. L'équipe pédagogique et les mairies en discuteront après les exercices PPMS prévus le 12 novembre avec la gendarmerie.

Concernant la rénovation de l'école, des réunions ont déjà été réalisées et les cahiers des charges sont en train d'être rédigés. L'idéal serait que les travaux puissent être réalisés l'été prochain. Des réunions avec l'équipe enseignante seront programmées avec l'architecte et les enseignants peuvent déjà lister les points de travaux à prendre en compte afin de pouvoir échanger par la suite avec les différents intervenants.

→ Ecole élémentaire de Motz :

Un chemin piéton a été balisé au sol entre l'école et le city-stade de Motz pour une meilleure sécurité. Une réflexion est à l'étude pour la pose de volets roulants ou mise en place de rideaux obstruant afin de pouvoir profiter au mieux du vidéoprojecteur. En effet, certains après-midis, suivant l'inclinaison des rayons du soleil, l'écran du vidéoprojecteur brille et gène son utilisation.

> COVID-19:

- → <u>Avenant au règlement intérieur</u>: un avenant au règlement intérieur a été rédigé afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur à la rentrée. Ce document a été transmis aux familles et municipalités. Il pourra subir de nouvelles variations en fonction de l'évolution de la situation.
- → <u>Nouveau protocole national</u> : il a été transmis aux écoles pour la rentrée du lundi 2 novembre. Pour mémoire, les principales recommandations concernent :
- le rôle essentiel des parents qui : sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école, s'engagent à ne pas mettre leur enfant en cas de fièvre ou de symptômes évoquant la COVID-19, doivent informer les directeurs en cas de test positif ou de la présence d'un contact à risque dans le foyer ;
- le respect des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des élèves ;
- le port du masque pour les élèves à partir du CP.

Des fiches sanitaires détaillées et actualisées ont été transmises aux familles. Elles indiquent les conduites à tenir en cas de suspicion ou de confirmation de COVID-19.

Par ailleurs, en raison du manque de remplaçants lié à l'épidémie de COVID, à l'école élémentaire la décharge de direction pour le mois d'octobre, initialement prévue le 3 novembre, n'a pu être assurée.

> PISCINE:

Un cycle piscine est prévu pour les classes de GS, CP, CE1/CE2 et CE2/CM1 entre le 26 avril et le 28 mai. Celui-ci sera confirmé ou non en fonction de la situation sanitaire. Nous aurons besoin de parents accompagnateurs agréés. Les séances d'agréments sont maintenues ; l'agrément est désormais valable 5 ans.

> ACCOMPAGNEMENT D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) :

Les personnels AESH assurent des missions d'aide aux enfants en situation de handicap. Sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève. Cette année, Mme Maryline FRANCOIS intervient auprès d'élèves de l'école maternelle et de la classe de Motz. Madame Marie-Christine CURTILLET intervient à l'école maternelle et madame Marie-Valérie AME à l'école élémentaire de Serrières.

> ACTIVITES ET MANIFESTATIONS :

ECOLE MATERNELLE DE SERRIERES

Le projet annuel de l'école est celui de la musique.

• <u>Blog</u>: mis en place pour la deuxième année, le blog de l'école a pour objectif d'alléger le contenu du cahier de vie et donc de réduire l'utilisation du papier. Il permet également aux parents de suivre plus régulièrement la vie de classe des enfants et aux enseignantes de diffuser plus de photos.

Des informations relatives à la vie de l'école pourront également y être postées, mais uniquement en rappel à celles transmises dans le cahier de liaison.

Ce site répond au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement de l'Union Européenne sur la protection des données à caractère personnel.

Des autorisations de prises de vue des enfants ainsi que les codes d'accès pour chaque classe ont été transmis dans le cahier de liaison.

Une information sera transmise en temps voulu aux parents à propos de la vente, par le site, de ce « cahier de vie » : en aucun cas l'école n'incite les familles à faire l'acquisition de ce document.

- <u>Bibliothèque et goûters pédagogiques</u>: depuis la rentrée du mois de septembre, Mme Marie-Françoise Marion intervenait tous les jeudis matin à l'école et proposait aux enfants de chaque classe un temps de lecture offerte, pendant que les enseignantes s'occupaient d'un groupe d'enfants en consultation libre d'albums. Cette intervention a été suspendue à la rentrée des vacances de Toussaint et ce sont dorénavant les ATSEM qui accompagnent les enseignantes sur ce temps.
- En raison du contexte sanitaire, seuls les goûters d'anniversaire ont été maintenus cette année et les parents sont invités à fournir des gâteaux emballés individuellement.
- <u>Photo de classe</u> : elle a été réalisée le lundi 21 septembre et par Peggy Garnaud, photographe. Les bénéfices récoltés seront destinés à la coopérative scolaire.
- <u>Sortie d'automne</u>: organisée le mardi 13 octobre aux alentours de l'école, elle a permis aux enfants de découvrir et observer leur environnement proche, notamment en les invitant à retrouver des éléments du paysage pris en photo. De retour en classe, les enseignantes ont mis en place différents ateliers grâce aux récoltes des enfants (Land'art, tri, langage...).
- <u>Projet PEP</u> : l'école a proposé aux enfants et à leur famille d'adhérer aux Pupilles de l'Enseignement Public (PEP). Cette campagne a rapporté 294 €, intégralement reversés aux PEP.
- <u>Noël</u> : toujours en raison du contexte sanitaire, il n'y aura exceptionnellement pas de spectacle de Noël cette année. Les enseignantes réfléchissent à la mise en place d'une autre activité.
- En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, le goûter ainsi que la venue du Père-Noël pourraient éventuellement être maintenus et avoir lieu le vendredi 18 décembre au matin (en réflexion et à voir selon le contexte sanitaire à ce moment-là). Nous tenons à remercier les mairies qui ont financé à hauteur de 11 € par enfant le goûter ainsi qu'un album.
- <u>Exercice incendie</u>: le premier exercice a eu lieu le vendredi 18 septembre. Il s'est globalement bien déroulé. Les enseignantes remercient les mairies pour l'installation d'un portillon en remplacement des barrières qu'il fallait déplacer à chaque fois. Un compte-rendu de l'exercice a été transmis aux mairies.
- <u>Exercice PPMS intrusion</u>: cet exercice a été mis en place sous forme de jeu. Les enfants ont appris à rester regroupés en silence pendant une dizaine de minutes.
- · Hommage à Samuel Paty :
- PS-MS : lecture d'une histoire « Je ne veux pas aller à l'école » (de Stéphanie Blake) avec discussion sur les objectifs de l'école, suivie d'une écoute musicale. Un hommage sous forme de temps calme.
- GS : échanges autour des questions « à quoi ça sert l'école ? », « à quoi ça sert les adultes ? », suivis d'un coloriage d'école ainsi que d'écoutes musicales.

ECOLES ELEMENTAIRES DE MOTZ ET DE SERRIERES

> Activités en commun :

- <u>Cartes aux aînés</u>: Comme chaque année, les élèves des 4 classes confectionneront des cartes de vœux qui seront jointes aux colis offerts par les communes aux personnes âgées à l'occasion des fêtes. L'école maternelle se joint au projet.
- <u>Fête de fin d'année</u>: Cette année encore, un goûter et un livre financés par les mairies, seront offerts aux enfants des deux communes. En revanche le regroupement des élèves n'aura pas lieu, chaque enseignant organisera une après-midi récréative au sein de sa classe.

> Activités spécifiques à l'école de Serrières :

- Exercice incendie: Le premier exercice a eu lieu le 18 septembre à 13h50. Il s'est déroulé sans incidents.
- Exercice PPMS: Il n'a pu être réalisé pendant la première période. Une réunion de concertation a eu lieu avec l'école maternelle et le conseiller pédagogique afin d'arrêter un protocole commun aux deux écoles et conforme aux recommandations sanitaires en vigueur. Un exercice aura lieu le jeudi 12 novembre.
- <u>PEP</u> : L'école a proposé aux enfants et à leur famille d'adhérer aux Pupilles de l'Enseignement Public (PEP). Cette campagne a rapporté 198,50 euros qui ont été versés aux PEP.
- <u>Bibliothèque</u>: Au mois d'octobre, les classes de CP et CE1/ CE2 se sont rendues à la bibliothèque le jeudi après-midi. Il était prévu que la classe de CE2/CM1 s'y rende ponctuellement pour des activités de recherche notamment. Depuis le 2 novembre, ces sorties sont suspendues.
- <u>Correspondance scolaire</u> : Les élèves de CP ont entrepris une correspondance épistolaire avec la classe de CP de l'école de l'Albane à Barberaz.

> Activités spécifiques à l'école de Motz :

- <u>Bibliothèque</u> : La mairie met à disposition une caisse de livres pour la classe et pour les emprunts à la maison. Les emprunts ont pu démarrer à partir du 15 septembre.
- <u>Le cycle natation</u>: Le cycle natation se déroule en ce moment, depuis le 12 octobre et jusqu'au 26 novembre les lundis et jeudis après-midi. Je tiens à remercier les parents agréés qui se rendent disponibles pour nous accompagner.

Les séances du 2 et 5 novembre ont été annulées afin de permettre aux équipes pédagogiques d'anticiper plus sereinement la logistique liée à l'activité (transport, accompagnateurs, sensibilisation

des élèves aux gestes barrières dans les structures). Elles ne seront pas reportées car les dates d'autres cycles sont déjà programmées. Il est important de préciser que Grand Lac finance les entrées piscine et que le SIVC finance le transport de la GS au CM2, ce qui est extrêmement rare étant donné que le cycle 2 est normalement prioritaire pour les séances de natation.

Les enseignants des trois écoles remercient les mairies, le SIVS, les parents d'élèves ainsi que les intervenants, sans lesquels toutes ces activités ne pourraient avoir lieu.

Précision de Mme PERRIN: des interventions peuvent être proposées aux élèves des écoles élémentaires (Aqualis: s'adresser à Grand Lac / Office Nationale des Forêts: s'adresser à la mairie de Serrières / résidence artistique prochainement).

> FINANCEMENTS PEDAGOGIQUES:

- Pour les écoles de Serrières, le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne (SIVSC) de par sa compétence scolaire intercommunale, finance, par année scolaire :
 - 50€ par enfant + 50€ par classe
 - 9€ par enfant pour une sortie scolaire
 - tous les transports pour aller à la piscine à Aix Les Bains
- le mobilier, matériel informatique, internet, téléphone, copieur (renouvellement, abonnement et entretien)
- les jeux extérieurs (principalement les grands jeux dans les cours de maternelles) Des réunions sont régulièrement organisées entre les directrices et le Syndicat.
- Le Syndicat Intercommunal Vocation Scolaire (SIVOS): regroupement des mairies de Serrièresen-Chautagne, Motz, Ruffieux, pour tout ce qui concerne l'école maternelle. Le SIVOS prend à sa charge tous les frais liés au fonctionnement de l'école (bâtiment et ATSEM), comme le chauffage, l'électricité, le ménage, les travaux. Il offre également aux enfants une subvention pour Noël, jusqu'à présent à hauteur de 11 € par enfant.
- <u>Pour l'école de Motz</u> : La mairie a repris la compétence scolaire. Elle assure les mêmes financements, à même hauteur, que le SIVSC.
- Les mairies pour les écoles élémentaires : prennent en charge les frais liés au fonctionnement de l'école (bâtiment), comme le chauffage, l'électricité, le ménage, les travaux. Elles prennent également en charge l'affranchissement du courrier et l'approvisionnement de la pharmacie et offrent pour Noël une subvention de 11 € par enfant.
- Le Comité de Parents d'Elèves (CPE): les années précédentes, cette association de parents bénévoles organisait, tout au long de l'année, diverses manifestations afin de collecter des fonds pour les activités des enfants. Le bureau devait être renouvelé mais l'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu. Ainsi, nous ne savons encore pas comment s'organisera le nouveau bureau. Les informations seront transmises par le biais du cahier de liaison. Si des parents sont intéressés pour rejoindre le bureau, il faut contacter Céline Lyard.
- <u>La coopérative scolaire</u>: elle est financée par les dons des parents et d'associations ainsi que par le bénéfice de certaines actions de l'école (vente des photos de classe...). La coopérative permet l'achat de matériel pédagogique (comme les albums travaillés en classe, les goûters pédagogiques) et le financement de sorties ou d'intervenants.

Les enseignants des trois écoles remercient tous ces « partenaires » qui permettent à chacun d'évoluer dans des conditions des plus favorables.

> COOPERATIVES SCOLAIRES :

Les directrices portent à la connaissance du conseil d'école le bilan financier 2019/2020.

\rightarrow Ecole maternelle :

DEPENSES		RECETTES		
Achats de produits pour cession (photos de classes, Noël)	360	Vente de produits pour cession (photos de classe, marché de Noël)	900,70	
Charges des activités éducatives (matériel scolaire, goûters, sorties/spectacles/intervenants spectacle de Noël)	2 525,74	Subventions Mairies (Noël)	0	
Cotisations OCCE + assurances établissement (MAE)	161,25	Subvention Comité Parents Elèves	1 683	
		Autres produits courants	0	
Autres charges courantes (dont frais de tenue de compte)	34	Participation volontaire des familles (coopérative scolaire)	518	
		Intérêts perçus		
		Produits exceptionnels	25	
TOTAL	3 080,99	TOTAL	3 126,70	
BILAN : 45,71 €				

→ Ecole élémentaire de Serrières :

CHARGES		PRODUITS		
Achat de produits pour cession	2260.96	Vente de produits pour cession	2106.52	
Assurances versées	17.50	Produit des activités éducatives	2305.00	
Cotisations versées à l'OCCE	133.00	Subventions état, collectivités	00	
Charges des activités éducatives	3856.81	Subventions d'associations	2078.00	
(classe découverte et sorties)				
Autres charges courantes	00	Autres produits courants		
Charges exceptionnelles	95	Participation volontaire des	428.00	
		familles		
		Produit exceptionnel	100.00	
TOTAL	6363.27	TOTAL	7017.52	
BILAN : 654.25 €				

\rightarrow Ecole élémentaire de Motz :

Compte de fonctionnement général du 1.09.2019 au 31.08.2020					
	<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>	
60700008	Achats de produits pour cession	212,88	70700008	Ventes de produits pour cession	234,50
61681008	Assurances versées	0,00	70800008	Produits des activités éducatives	0,00
61810008	Charges des activités éducatives	654,46	74100008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	0,00
62810008	Cotisations versées à l'OCCE 73	58,05	74200008	Subventions d'associations	717,00
65000008	Autres charges courantes	44,50	75000008	Autres produits courants	130,00
67000008	Charges exceptionnelles	920,00	75600008	Participations volontaires des familles	1 387,50
68000008	Achats de biens durables	0,00	76700008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	(figurant à l'inventaire de la coop.)		77000008	Produits exceptionnels	0,00
	Total des charges (A) :	1 889,89		Total des produits (B) :	2 469,00

Résultat de l'année 2019-2020 (B-A) (+/-) : 579,11

> PROCHAIN CONSEIL D'ÉCOLE :

Le mardi 2 mars 2021 à 18h à l'école élémentaire de Serrières-en-Chautagne, sous réserve de modification.

Signatures :

La secrétaire de séance :

Les président(e)s de séance :

Réponses aux questions posées par les représentants de parents :

Les questions transmises concernent uniquement le temps de la cantine :

1/ Modalités d'inscription :

Une fusion entre l'association "les Petits Chautagnards" et la mairie est-elle envisageable pour faciliter les inscriptions des enfants dont les parents ont des enfants en maternelle et en primaire à la cantine ? Réponse de Mme PERRIN →

Il y a beaucoup de remarques sur cette problématique. Nous allons étudier les possibilités pour mutualiser les choses et une réflexion a été lancée sur le sujet. Cela concernerait la rentrée prochaine car il est impossible de changer le système en cours d'année.

2/ <u>Déroulement du temps méridien</u> :

Serait-il possible d'expliquer, de préciser le déroulement du temps de midi pour les enfants ? Réponse de Mme PERRIN →

Tous les parents qui le souhaitent sont invités à venir partager un repas de cantine avec les élèves afin de voir comment cela se passe.

- Les petits sont pris en charge par les Petits Chautagnards, ils se lavent les mains puis sont assis par table en groupe classe. Une animatrice leur lit le menu afin de découvrir les aliments puis quatre personnes s'occupent des enfants qui sont invités à manger. A la fin du repas, ils se lavent les mains puis vont jouer dans le jardin (situé à l'arrière) ou dans la salle des sport (jeux calmes / lecture) selon le temps.
- Les grands ont 10-15 minutes de récréation puis vont se laver les mains. Le menu est affiché sur la porte, ils s'installent par table par classe puis le repas est servi par le personnel. En début d'année, le menu pourra être lu aux élèves de CP qui ne maîtrisent pas encore la lecture. A la fin du repas, les élèves posent leur verre et leurs couverts sur le chariot puis vont se laver les mains à nouveau avant de sortir dans la cour.
- Les CM2 sont récupérés à la descente du car puis rejoignent ensuite la cantine en suivant les mêmes consignes que les autres grands.
- Précision : En cas de difficulté d'alimentation ou de trouble alimentaire, il est possible de prendre contact avec Mme PERRIN pour en discuter afin de trouver des solutions qui permettront de prendre en charge l'enfant au mieux pendant ce temps de cantine.
- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont souvent proposées entre 11h30 et 12h00 en maternelle et élémentaire afin de pouvoir cibler un plus grand nombre d'élèves.
- Fruits à éplucher en amont pour les enfants ? Les agrumes sont faciles à éplucher et les autres fruits sont bio, mais pour le moment, ne sont apparemment pas lavés. La plupart du temps, les enfants croquent dans les fruits mais il faut aussi prendre en compte de nombreux enfants qui ont les dents qui bougent. Ainsi, il serait éventuellement envisageable de couper les fruits en deux ou en quartiers.

3/ Propositions:

Serait-il envisageable d'organiser ponctuellement des "repas partagés" avec un adulte afin de :

- stimuler les échanges sur un thème donné (alimentation bio/ équilibre alimentaire/ fruits et légumes de la saison/ le gaspillage...);
- mettre en place une notion d'entraide pour mettre et débarrasser la table avec le personnel ;
- profiter de ce temps à table pour renforcer le tour de parole et l'écoute les uns envers les autres ?
 Réponse de Mme PERRIN →

En maternelle, une animatrice était installée à table avec les enfants et ces derniers aidaient à débarrasser. En élémentaire, certaines animatrices s'asseyaient avec les enfants. Cependant, avec le protocole sanitaire en place, cela n'est plus autorisé.

4/ Temps calme:

Serait-il possible de proposer un temps calme avant la reprise des cours de l'après-midi ? $R\acute{e}ponse de Mme PERRIN \rightarrow$

Pour les maternelles, c'est souvent ce qui est proposé sauf en cas de beau temps où ils vont dans le jardin. En primaire, la grande majorité a besoin de se dépenser mais ils ont également accès au couloir de la cantine où se trouvent des livres. Certains élèves ne semblent pas être au courant de cette possibilité, cela sera donc officialisé dans les prochaines semaines.

5/ Port du masque :

En cette période où les élèves de primaire doivent porter le masque à l'école, à la garderie et à la cantine, serait-il envisageable, pour ceux qui mangent à la cantine, de proposer un petit temps sans masque ? Ceci en respectant bien sûr toutes les contraintes liées au virus et en ne mettant personne en danger. Ce pourrait être, par exemple, un petit temps de lecture en augmentant la distanciation physique. Peut-être pas tous les jours pour tous les élèves, et ce n'est certainement pas simple à mettre en place, mais ça ferait certainement du bien aux enfants.

Réponse de Mme PERRIN →

En accord avec la législation en vigueur et en concertation avec les membres du conseil d'école, les enfants ne seront pas autorisés à retirer leur masque sur le temps de la cantine.